

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à VINCENT Denise), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024/32 : Maintien ou non du nombre d'adjoints au Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L2122-20,

Vu la délibération n°2020/24 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2024/31 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Considérant qu'un poste d'adjoint est désormais vacant et qu'il convient que le Conseil municipal se prononce sur le maintien ou non du nombre d'adjoints.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints fixé par délibération du 3 juillet 2020 à trois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à neuf (9) voix pour et une (1) abstention :

**DECIDE** de se prononcer par le biais du scrutin privé.

**DECIDE** de modifier le nombre d'adjoints.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

29 AVR. 2024

